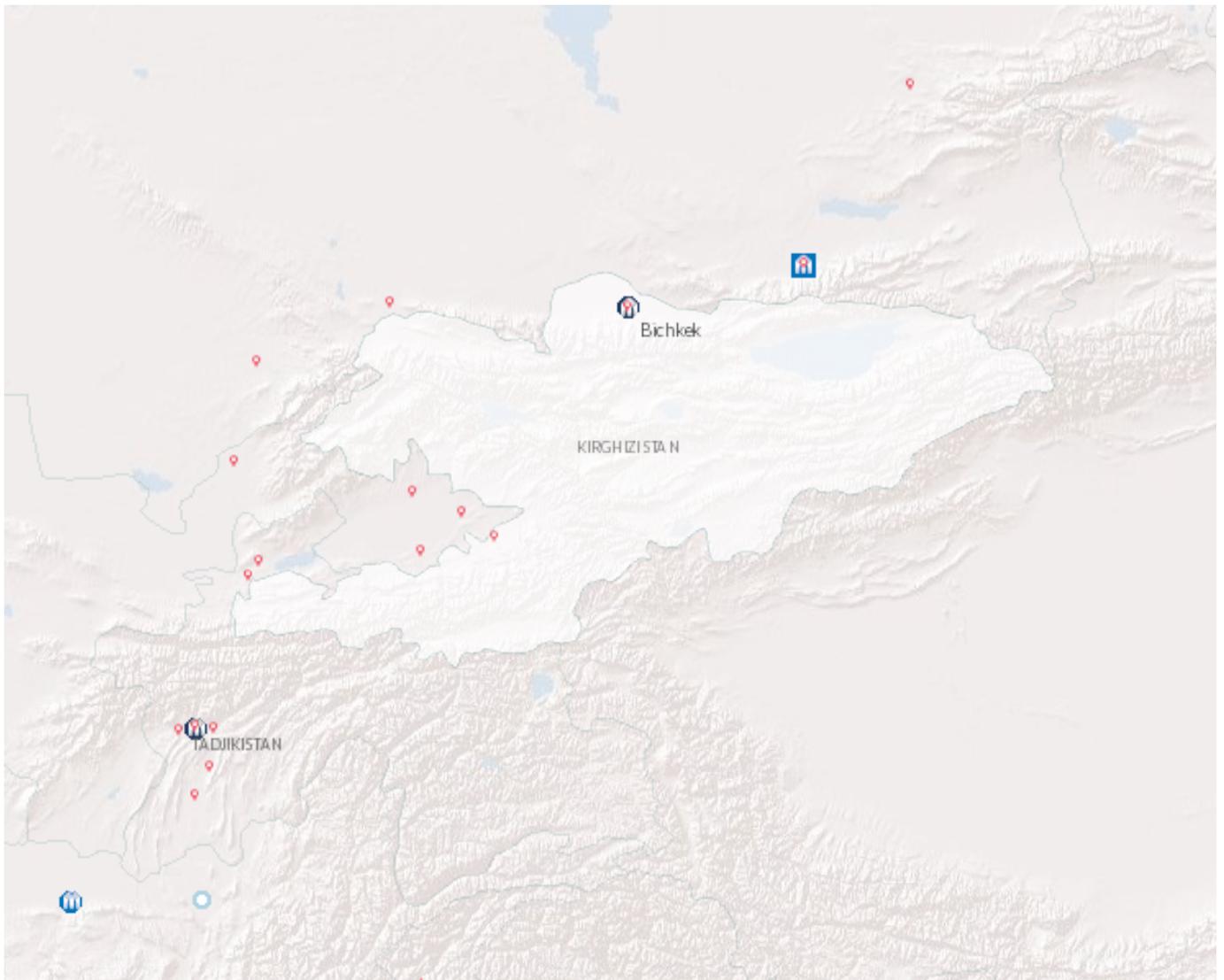


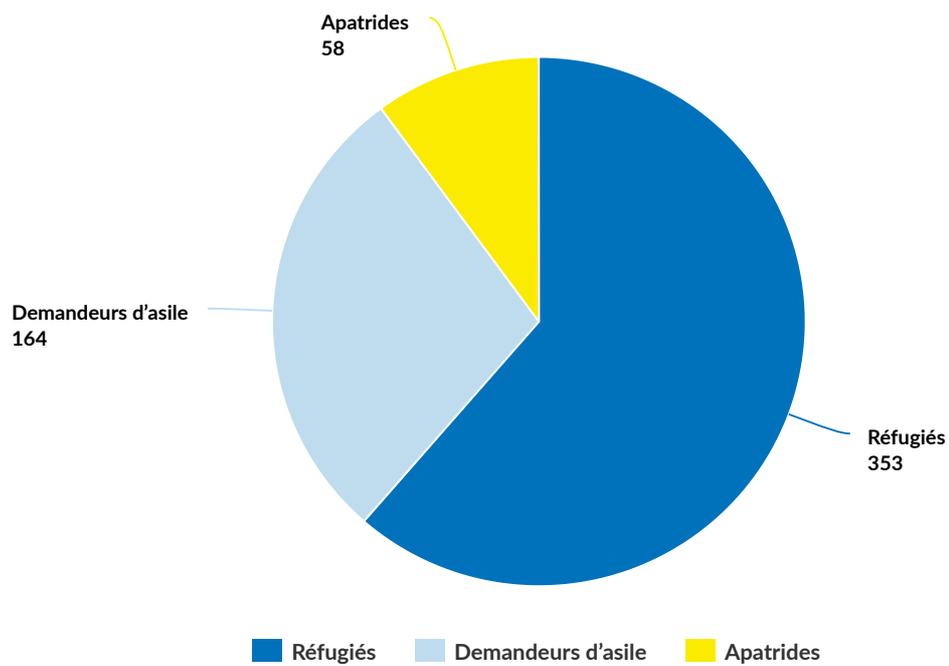
Opération: Kirghizistan



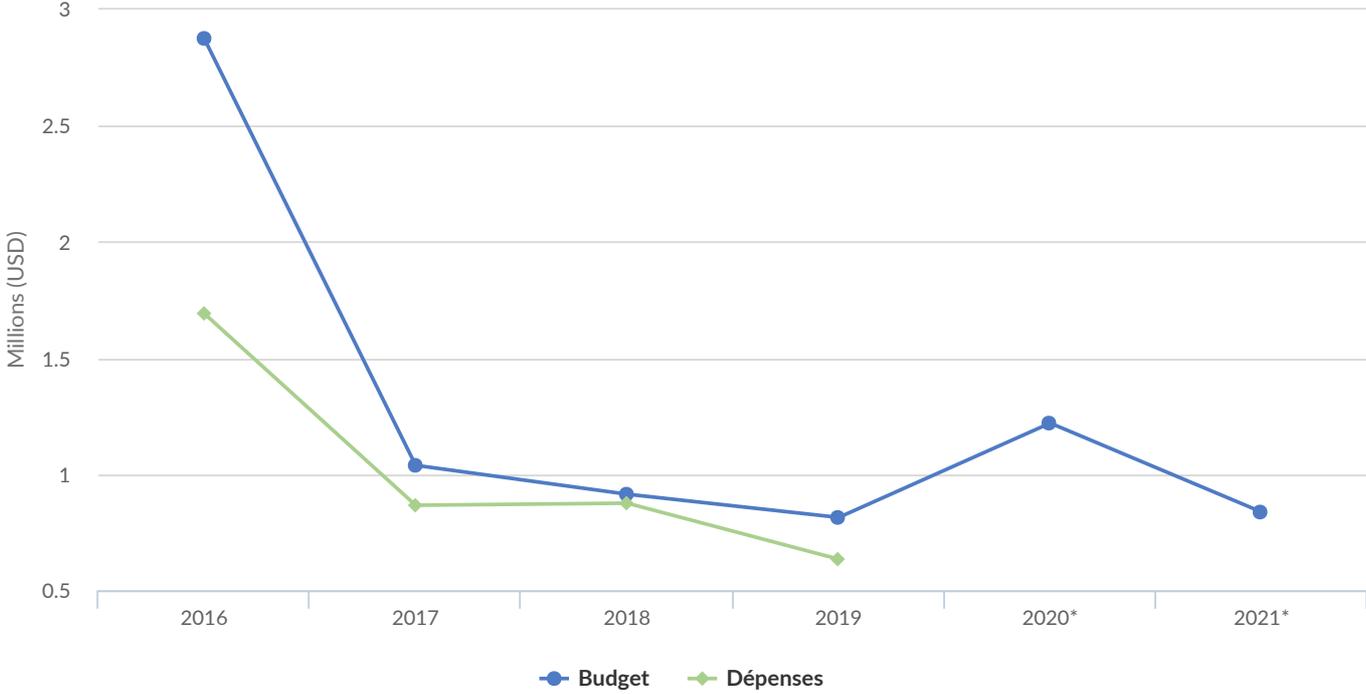
Personnes relevant de la compétence du HCR

- 42% EN 2019

2019	575
2018	991
2017	1,302



Budgets et Dépenses - Kirghizistan



CHIFFRES DE PLANIFICATION CLÉS POUR 2021

- 300 prestations de conseils juridiques ou autres services juridiques seront offerts aux demandeurs d'asile et aux réfugiés par le partenaire juridique du HCR
- 200 personnes bénéficieront d'aides en espèces
- 100 enfants réfugiés enregistrés seront scolarisés dans l'enseignement primaire
- 29 événements, ateliers et séminaires seront organisés sur la protection des réfugiés, l'apatridie et la préparation aux situations d'urgence
- 100% des réfugiés et des demandeurs d'asile auront accès à des conseils et à une assistance juridiques gratuits, y compris à une représentation devant une juridiction
- 80% de la législation sera conforme aux normes internationalement reconnues en matière de prévention de l'apatridie

Environnement opérationnel

En 2020, il y avait près de 350 réfugiés (200 reconnus par le Gouvernement et 150 sur la base du mandat du HCR), 300 demandeurs d'asile et 25 apatrides en République kirghize. Le nombre total de demandeurs d'asile et de réfugiés ne devrait pas changer de façon radicale en 2021.

Le dernier trimestre de 2020 a été marqué par une instabilité politique et des troubles qui ont suivi les élections parlementaires contestées qui ont eu lieu en octobre. De violentes protestations ont conduit à l'annulation des résultats des élections et à un changement de direction au niveau national. La situation demeure incertaine, avec des événements politiques importants, notamment une réforme constitutionnelle, de nouvelles élections parlementaires et des élections présidentielles anticipées, prévues pour 2021. Le HCR s'engagera avec ses homologues et mettra à jour le plan commun de préparation aux urgences pour les situations de réfugiés et les scénarios de déplacement interne, notamment par des activités de renforcement des capacités des services étatiques compétents sur la préparation aux situations d'urgence en 2021.

Plusieurs révisions législatives en 2020 ont eu un impact significatif sur l'espace d'asile et le niveau de protection disponible pour les réfugiés au Kirghizistan. En 2021, le HCR travaillera avec les autorités compétentes pour s'assurer que les modifications législatives en cours et futures soient conformes aux obligations et aux normes internationales. Les interventions de plaidoyer, l'engagement judiciaire et les activités ciblées de renforcement des capacités, ainsi que le maintien de la responsabilité de l'accueil des réfugiés et de la détermination du statut de réfugié continueront à constituer l'épine dorsale des programmes du HCR au Kirghizistan.

L'impact socioéconomique de la pandémie COVID-19 en 2020 a encore exacerbé les tensions sociopolitiques existantes. Tous les réfugiés et les demandeurs d'asile au Kirghizistan ont été gravement touchés pendant la période de confinement. En 2021, le HCR continuera à aider les réfugiés les plus vulnérables par des interventions en espèces ciblées. L'organisation renforcera encore ses efforts de plaidoyer pour l'inclusion des réfugiés, des demandeurs d'asile et des apatrides dans les plans d'intervention nationaux. Le HCR plaidera également en faveur de l'accès au territoire et à l'asile et de la prévention du refoulement, tout en gardant à l'esprit les préoccupations de santé publique pertinentes.

Tout au long de l'année 2021, le HCR continuera d'aider le Gouvernement à mettre en œuvre ses engagements de haut niveau sur l'apatridie pris en 2019, notamment en élaborant une procédure de détermination du statut d'apatride, en améliorant l'enregistrement des naissances, en prévenant l'apatridie infantile et en adhérant aux Conventions sur l'apatridie.

Priorités clés

En 2021, le HCR au Kirghizistan se concentrera sur :

1. Aider le Gouvernement à améliorer son système national d'asile et à identifier (les voies d'accès à) des solutions adaptées à chaque cas individuel.
2. Améliorer les mesures de prévention de l'apatridie.
3. Préparer les situations d'urgence.

4. Assister les réfugiés, demandeurs d'asile et apatrides les plus vulnérables pour répondre aux besoins socioéconomiques croissants résultant de la COVID-19.
